

## DECISION

### Objet : Voyage des aînés – Tarifs 2024

Le Maire de la commune de Wormhout ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant  
délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,  
Le Maire soussigné,

La commune de Wormhout propose d'adopter les tarifs 2024 pour le voyage des aînés  
qui se rendront cette année aux Prés du Hem.

#### Wormhoutois

Personne âgée de 65 ans et plus	Gratuit
Accompagnant	40,00€

#### Ledringhemois

Personne âgée de 65 ans et plus	20,00€
Participation de la ville de Ledringhem pour ses habitants âgés de 65 ans et plus	20,00€
Accompagnant	40,00€

Le voyage qui aura lieu le 11 juillet 2024 comprend le transport, un repas et une  
animation musicale.

Toute inscription est ferme et définitive sauf annulation pour maladie auquel cas la  
commune se réserve la possibilité de solliciter le remboursement des frais engagés.

Ces tarifs resteront valables pour les années à venir sauf nouvelle décision.

### DECIDE:

**ARTICLE 1 :** d'accepter les participations financières dans les conditions indiquées ci-dessus.

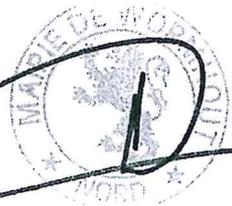
**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Région Hauts de France  
Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Chef-lieu de Canton

---

A Wormhout, le 24 / 05 / 2024

David CALCOEN  
Maire



*(Handwritten signature of David Calcoen over the official seal)*